

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Conseil syndical du vendredi 6 février 2026 à 20h15
Mairie de Choisy-au-Bac

Séance du 6 février 2026
Convocation du 20 janvier 2026

En exercice : 20
Présents : 12
Votants : 15 (3 pouvoirs)

Présents : Mme Rigault (Attichy), Mme Lisch et M. Dhoury (Choisy-au-Bac), Mme Mériau et M. Fabis (Francières), M. Ydema et M. Baillon (Héméwillers), Mme Dauzat (Margny-lès-Compiègne), Mme Grévin (Montmartin), M. Toledano (Pierrefonds), M. Littière (Rethondes), M. Bellanger (Vieux-Moulin).

Absents et excusés : M. Bureau (pouvoir à Mme Rigault), Mme Maury (pouvoir à Mme Lisch), Mme Defossez (pouvoir à M. Toledano), M. Wallet (Rethondes), M. d'Orsetti (Saint- Crépin-aux-Bois), Mme Guillerm (Vieux-Moulin).

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2025
3. Réflexion tarifs 2026/2027
4. Tarif stage et cotisation ponctuelle – vote
5. Fermeture postes ATEA p^{al} 1^{ère} classe et Rédacteur p^{al} 1^{ère} classe - vote
6. DOB
7. Questions diverses

1) Monsieur Toledano est nommé secrétaire de séance

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 octobre 2025 – vote

Le compte-rendu du conseil syndical du 8 octobre 2025, envoyé préalablement aux élus du syndicat intercommunal, est approuvé à l'unanimité.

3) Réflexion tarifs 2026/2027

La présidente propose que le conseil réfléchisse à l'évolution des tarifs, notamment à la possibilité d'ajouter une tarification sociale (quotient familial ou autre...). Cette année, compte-tenu des résultats les tarifs resteront identiques, une augmentation sera peut-être nécessaire l'année prochaine. Messieurs Ydéma et Bellanger s'interrogent sur le coût et la surcharge administrative d'une tarification sociale. La présidente propose d'y réfléchir et de faire des projections pour 2027.

4) Cotisation et tarifs activités ponctuelles - vote

La Présidente propose d'établir une tarification pour des activités ponctuelles, stages de danse ou de musique pendant les vacances ou un week-end. Cette tarification doit permettre d'accueillir des personnes non inscrites à l'Atelier musical de l'Oise.

Entendu les explications de la Présidente, le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'établir une tarification pour les activités ponctuelles :

• cotisation enfant	5€	cotisation adulte	10 €
• tarif horaire enfant	7,5 €	tarif horaire adulte	10€
• tarif ½ journée enfant	20 €	tarif ½ journée adulte	25 €

5) Suppression poste ATEA p^{al} 1^{ère} classe et poste Rédacteur p^{al} 1^{ère} classe - vote

La Présidente rappelle que suite à son inscription sur liste d'aptitude du centre de gestion de l'Oise, la directrice a été nommée sur le poste de Professeur chargé de direction.

Il convient aujourd'hui de supprimer le poste à temps complet précédemment occupé d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe et celui de Rédacteur principal de 1^{ère} classe. Poste créé ponctuellement lors du départ de la précédente directrice en 2021, afin de permettre le détachement de Mme Thuleau dans l'attente de sa nomination.

Entendu les explications de la Présidente, le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- supprimer le poste d'Assistant d'enseignement artistique Principal de 1^{ère} classe
- supprimer le poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe

6) DOB

La présidente présente le rapport d'orientation budgétaire.

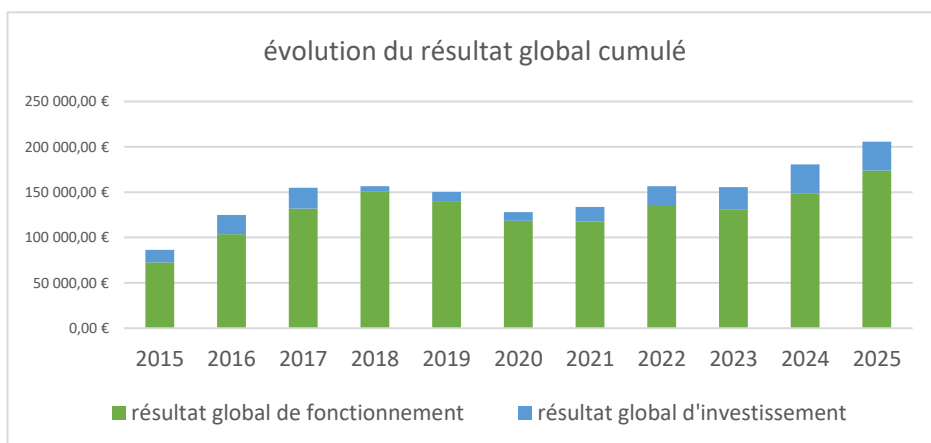
Le SIVOC n'est pas endetté, aucun emprunt n'a été contracté.

Un résultat 2025 de fonctionnement en excédent de 25.088,01 € principalement dû à :

- une importante maîtrise des dépenses,
- une stabilité des charges de personnel malgré l'augmentation des cotisations CNRACL,
- des recettes non prévues au budget pour des actions vers la petite enfance, les EHPAD et les MECS,
- la fermeture temporaire de 3 cours de danse contemporaine (problème de salle et de recrutement).

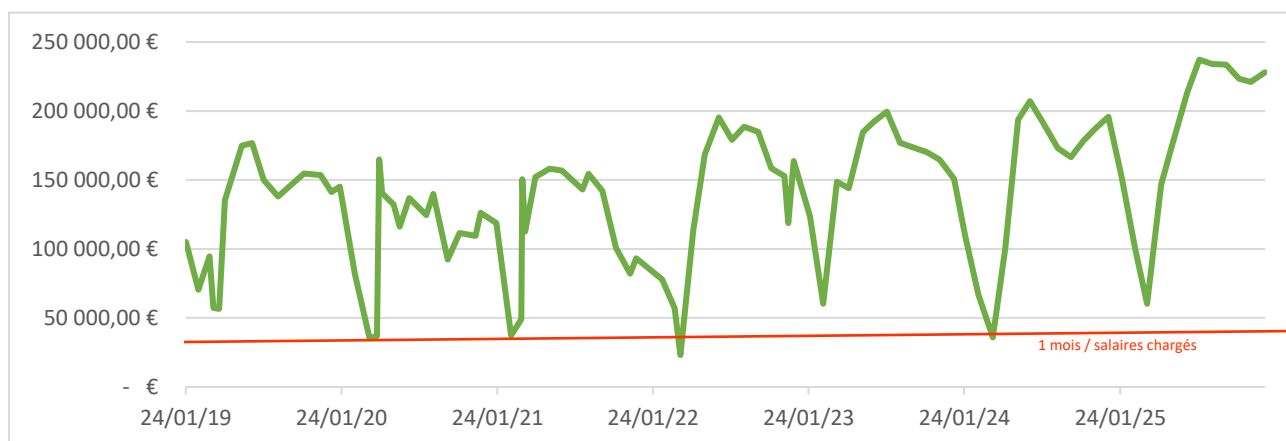
		Réalisé 2024	Voté 2025	Réalisé 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	600 968,19 €	764 385 €	598 953,51 €
	RECETTES	618 795,37 €	764 385 €	624 041,52 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	17 827,18 €		25 088,01 €
	Résultat global de fonctionnement	148 884,86 €		173 972,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	1 157,02 €	49 898 €	3 087,06 €
	RECETTES	8 554,85 €	49 898 €	7 605,72 €
	Résultat d'investissement de l'exercice	7 397,83 €		4 518,66 €
	Résultat global d'investissement	31 864,72 €		36 383,38 €
Résultat de l'exercice total		25 225,01 €		29 606,67 €
Résultat global total		180 749,58 €		210 356,25 €

Un résultat global qui se consolide à la hausse, depuis la forte baisse en 2020, année fortement impactée par la pandémie.



Constituée pendant le dernier mandat pour faire face au besoin de trésorerie de janvier à mars, en l'absence d'avances FDL, la réserve de trésorerie de 90.000€ est maintenue.

Cette réserve est nécessaire pour assurer le fonctionnement du SIVOC, notamment le versement des salaires de janvier à mars, le chapitre 12 représentant 91,2 % du budget de fonctionnement réalisé en 2025.

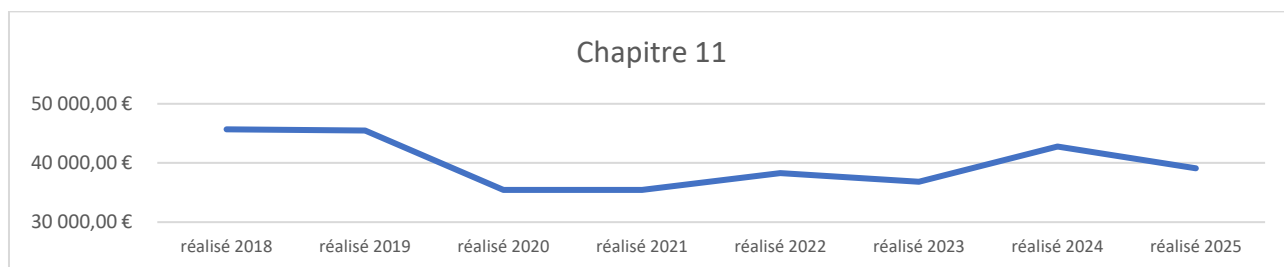


La section de fonctionnement : 2025 et perspectives 2026

Fonctionnement	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
Dépenses	742 558 €	600 968,19 €	764 384,86 €	598 953,51 €
Ch. - 011 Charges à caractère général	141 268 €*	42 757,73 €	143 394,86 €*	39 083,28 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	585 500 €	543 634,27 €	595 000 €	546 225,06 €
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement			10 000 €	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 920 €	7 919,98 €	7 180 €	7 179,64 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	7 310 €	6 656,21 €	7 810 €	6 465,53 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	300 €		500 €	
Ch. - 68 Dotations aux provisions et dépréciations	260 €		500 €	
Recettes	742 558,00 €	618 795,37 €	764 384,86 €	624 041,52 €
Ch. - 002 Résultat de fonctionnement reporté	131 058 €		148 884,86 €	
Ch. - 013 Atténuations de charges	500 €	6 307,13 €		8 266,86 €
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	115 500 €	116 639 €	115 500 €	111 956,50 €
Ch. - 731 Impositions directes	445 500 €	406 100 €	450 000 €	417 579,00 €
Ch. - 74 Dotations et participations	50 000 €	89 747,50 €	50 000 €	86 130,00 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante		1,74 €		1,63 €
Ch. - 78 Reprises sur amortissements, dépréciations et prov				107,53 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice		17 827,18 €		25 088,01 €

* dont réserve de trésorerie de 90 000 €

Le chapitre 11- charges à caractère général, est stable les dépenses sont maîtrisées.



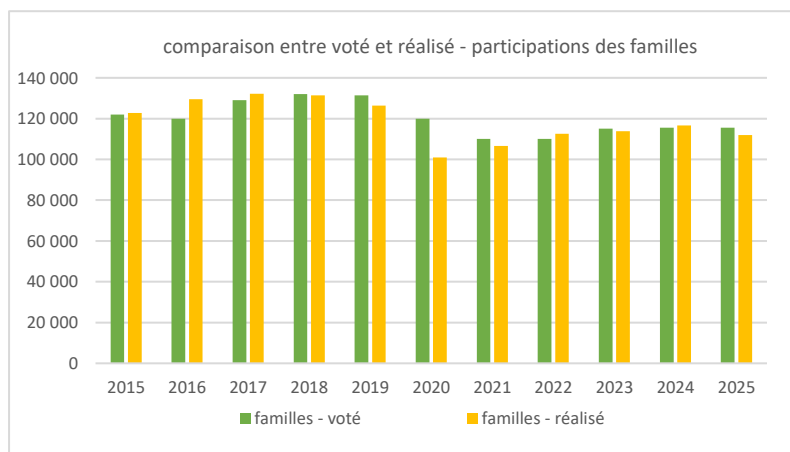
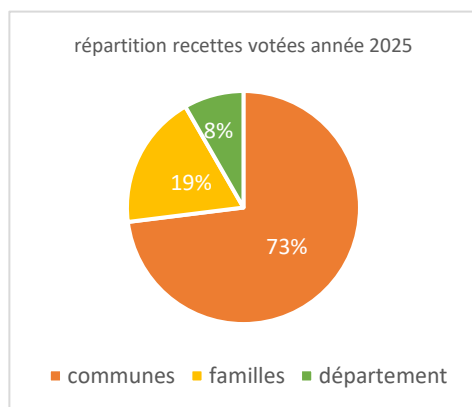
Le chapitre 12- charges de personnel, représente 91,2% du fonctionnement réalisé en 2025. (cf. § Dépenses de personnel et effectifs)

Le SIVOC a trois sources principales de recettes :

- les communes
- le Département, subvention dépendant du contrat d'objectifs annuel
- les usagers en fonction des inscriptions

Les participations communales constituent le financement principal du SIVOC. La contribution du Département (50.000€) représente actuellement 8% des recettes de fonctionnement. Les participations des usagers représentent près de 19% des recettes.

Les participations communales sont réparties en fonction du potentiel fiscal de chacune des 10 communes du SIVOC (Source DGCL année N-1). Les recettes issues des participations des familles sont fluctuantes et difficiles à prévoir avec exactitude : elles dépendent non seulement du nombre d'inscriptions mais de la répartition entre les élèves provenant de communes syndiquées ou non et entre adultes et enfants. Une baisse légère mais persistante des effectifs est à noter, liée à une baisse significative de la démographie depuis 2014. Pour l'année scolaire 2025/26, les cours de danse contemporaine sont suspendus dans l'attente de la construction de la nouvelle salle et du recrutement d'un professeur.



Pour le budget 2026 doivent être pris en compte :

- le déménagement dans le nouveau complexe sportif et culturel prévu en septembre 2026
- l'augmentation des taux de cotisation employeur à la CNRACL pour le personnel titulaire
- l'ouverture d'une classe orchestre en septembre 2026
- la rémunération pour les projets de diffusion (Nuit des conservatoires, 40 ans du SIVOC...)
- l'évolution de l'équipe pédagogique et administrative (retraites ou mutations)

Comme les années précédentes :

- le régime indemnitaire (ISO, CIA, IFSE)
- l'assurance statutaire (personnel titulaire)
- les augmentations habituelles (changements indiciaires)
- les remplacements éventuels de personnel absent.

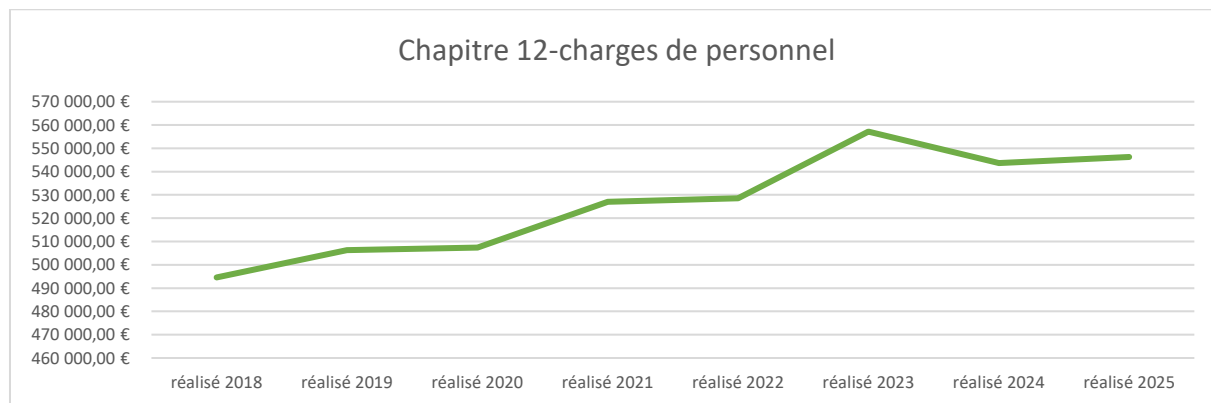
Dépenses de personnel et effectifs

Les charges de personnel représentent 91,2% du fonctionnement réalisé en 2025, elles s'élèvent à 546.225,06 € (pour 2024 : 543.634 € et pour 2023 : 557.171 €). Une majorité de fonctionnaires (titulaires 79,7% de la masse salariale), un personnel stable et des charges incompressibles. Des dépenses stables malgré l'augmentation des cotisations CNRACL.

Rappelons que depuis avril 2023, une assurance statutaire a été mise en place pour le personnel titulaire (pour 2025 10.994,03 €).

Précisions pour les dépenses de personnel en 2025 :

Traitement indiciaire	Régime indemnitaire	Heures Complémentaires	IHTS	NBI
315 579,94 €	41 187,37 €	1 761,26 €	2 861,87 €	1 772,16 €



Pour la filière culturelle : 19 agents, dont 3 à temps complet et 16 à temps non complet, pour 9,42 ETP (équivalent temps plein). Le statut particulier des assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA) soumet ces agents à un régime dérogatoire aux règles classiques applicables en matière de temps de travail appelé "régime d'obligations de service". Ainsi, le temps de travail dit "face à face pédagogique" des ATEA est de 20 heures par semaine (article 3 du décret du 29 mars 2012).

Pour la filière administrative : 3 agents, dont 1 à temps complet et 2 à temps non complet, soit 2,44 ETP. Le SIVOC respecte la durée de 1607 heures de travail prévue par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement du temps de travail.

En 2025, les agents titulaires représentent 79,7% de la masse salariale contre 85% en 2023. Les dépenses de personnel sont équivalentes à l'exercice 2024, malgré l'augmentation des cotisations CNRACL.

Perspectives pour 2026, compte-tenu du renouvellement de l'équipe pédagogique (retraite, mutation...) et des difficultés de recrutement, la proportion de titulaires tend à diminuer. Le recrutement d'agents contractuels ou d'agents en activité accessoire, voire ponctuellement d'auto-entrepreneurs est nécessaire afin d'assurer le service.

Pour la rentrée 2026-27 une réorganisation du temps d'emploi des agents sera probablement nécessaire afin d'assurer la continuité du service et l'ouverture de la classe orchestre.

Structure des effectifs pour 2026

		Cat	POSTES OCCUPÉS		SPECIALITÉ	Temps poste		Temps de travail 2025/26	%travail /poste 2025/26
			Temps complet	Temps non complet					
Filière culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B		vacant	(Piano)	50%	10h		0%
		B		vacant	(Danse contemporaine)	50%	10h		0%
		B		titulaire	Guitare	65%	13h	65%	100%
		B		contractuel	Chant	40%	8h	30%	75%
		B		contractuel	Chef de chœur	50%	10h	7,5%	15%
		B		contractuel	Cor d'harmonie	17,5%	3,5h	15%	86%
		B		contractuel	Flûte trav.	50%	10h	50%	100%
		B		contractuel	Hautbois	20%	4h	18%	88%
		B		contractuel	Intervenant scolaire	50%	10h	45%	90%
		B		contractuel	Percussion	50%	10h	50%	100%
		B		contractuel	Trompette	20%	4h	20%	100%
		B		contractuel	Tuba/Trombone	10%	2h	22%	220%
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	<i>vacant*</i>		<i>Directrice / Chef de chœur</i>	100%	20h		0%
		B	titulaire		Intervenant scolaire	100%	20h	105%	105%
		B	titulaire		Piano	100%	20h	100%	100%
		B		titulaire	FM/Clarinette	95%	19h	95%	100%
		B		titulaire	Saxophone	50%	10h	50%	100%
		B		titulaire	Violoncelle	35%	7h	35%	100%
		B		titulaire	Violon	75%	15h	75%	100%
Professeur d'enseignement artistique	A	titulaire		Directrice / Chef de chœur	100%	16h	100%	100%	
filière administrative	<i>Rédacteur principal de 1ère classe</i>	B	<i>vacant*</i>			100%	35h		0%
	Rédacteur	B	vacant			100%	35h		0%
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C		titulaire	Assistante gestion administrative et ressources humaines	64%	22,5h	64%	100%
		C		titulaire	Responsable administrative, chargée de projet	100%	35h	100%	100%
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C		titulaire	Accueil, scolarité, assistante administrative	80%	28h	80%	100%	

* postes supprimés précédemment

La section d'investissement : 2025 et perspectives 2026

Investissement	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
Dépenses	33 020,00	1 157,02	49 897,72	3 087,06
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	4 000,00		5 000,00	
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	29 020,00	1 157,02	44 897,72	3 087,06
Recettes	33 020,00	8 554,85	49 897,72	7 605,72
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	24 466,00		31 864,72	
Ch. - 021 Virement de la section de fonctionnement			10 000,00	
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 920,00	7 919,98	7 180,00	7 179,64
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	634,00	634,87	853,00	426,08
Résultat d'investissent de l'exercice		7 397,83 €		4 518,66€

En 2025, les investissements ont été limités au minimum en prévision du déménagement dans le nouveau complexe sportif et culturel prévu en septembre 2026 :

- un poste informatique portable pour la directrice (950 €),
- des instruments de percussion (Batucada) pour les interventions en milieu scolaire (2136 €).

Pour 2026, des investissements en mobilier seront nécessaires pour s'adapter aux nouveaux locaux (archives, rangement partitions et instruments) et il faut prévoir l'achat des instruments pour l'ouverture de la première cohorte de la classe orchestre.

Cette présentation faite par la Présidente, le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Prendre acte que le débat d'orientation budgétaire 2026 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur les résultats de 2025, les prévisions pour le budget 2026, notamment les dépenses de personnel.
- Demander à la Présidente de préparer le budget 2026, selon les orientations ainsi définies pour un montant total en fonctionnement de 773.972,87 € et des contributions communales s'élevant à 450.000 €.

7) Questions diverses

La directrice revient sur la *Nuit des conservatoires* qui cette année était en lien avec les *Nuits de la lecture*. Plusieurs concerts-lectures ont été proposés dans les communes d'Attichy, Choisy-au-Bac, Margny-lès-Compiègne et Pierrefonds. L'occasion de toucher un autre public et de rencontrer des acteurs culturels du territoire.

Par ailleurs, l'ensemble de mélodicas a participé à la *Biennale du piano collectif* à Saint-Denis.

Un groupe d'élèves a également participé en décembre à un stage de musique traditionnel avec Gabriel Lenoir, violoniste du groupe Shillelagh, afin de participer au Bal Folk organisé par la Virevolte à Tracy-le-Mont, samedi 7 février.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h40.